

RémiG

**Ma vie réputée
inactive**



Ma vie réputée inactive

ou de nouvelles pistes vers une économie plus équitable

Par Rémi Guillet

D'origine rurale, paysanne, les mots inactivité, retraite, loisirs n'avaient pas grand sens pour moi. Là d'où je venais, on ne connaissait pas trop tout cela et je ne serai jamais pêcheur à la ligne ni adepte des séjours multiples aux Seychelles ou ailleurs.

Je n'avais pas été un salarié standard. A la retraite je serais également atypique ! Mes proches avaient dû composer avec çà jusque là et devraient continuer ainsi.

Mais j'étais enfin en situation d'avoir la possibilité d'apprendre les bases de cette économie dont le défi me paraissait bien étrange, bien peu moral. Pour moi, le monde "marchait sur la tête" depuis une trentaine d'années.

D'abord auditeur libre à l'université, je compris très vite (en l'an 2000) que l'économie (libérale) était la seule à avoir droit de cité, même chez les professeurs les plus à gauche. Je constatai que les retombées sociales des diktats économiques relevaient des sciences humaines donc d'une autre discipline universitaire, enseignée par un corps professoral généralement non formé à la discipline économique. L'interdisciplinarité posait problème...

Travailler au croisement de ces deux disciplines, éventuellement publier mes réflexions, voilà quel était désormais mon nouvel objectif.

Mais pour être crédible, il me fallait absolument une nouvelle carte de visite mentionnant un cursus en sciences économiques ou sociales. (J'avais bien tenté de publier quelque pamphlet fustigeant l'absurdité de vouloir toujours augmenter la productivité du travail en période de chômage croissant mais quelque chose me manquait !)

Je retournai donc au plus tôt, cette fois-ci dûment inscrit comme étudiant en troisième cycle, sur les bancs de l'université où je fus accueilli par des pairs beaucoup plus jeunes qui, dans un premier temps, me prenaient pour leur professeur ! (Quiproquo éphémère mais amusant !)

Je suivais ce cursus, convaincu que pour être "bon" dans ce monde d'échanges, notre pays devait garder un tissu industriel performant et donc avait d'abord besoin de grandes entreprises industrielles compétitives. Les emplois dans le service à la personne ou les activités commerciales ne suffisaient pas à un pays comme le nôtre pour être présent bien longtemps encore au niveau mondial.

Il fallait être performant en équipe et cette équipe s'appelait "entreprise". Et les ventes d'usines clés en mains à l'étranger dans les années 70 auraient dû nous amener à réfléchir davantage aux risques que nous prenions alors !

Deux pistes s'imposaient alors à moi pour aller vers une économie plus équitable...

Le "défi" de l'équité en entreprise

Selon ma vision et surtout ma connaissance de l'entreprise, le fonctionnement de celle-ci, son défi, sa gouvernance, constituaient donc le principal pivot de l'économie d'un pays et du nôtre en particulier (ce qui, à l'époque, était loin d'être le point de vue de tout le monde, notamment dans le corps professoral universitaire !).

Alors, le moment venu, je dus trouver un sujet de thèse recevable par mes maîtres universitaires (en sciences économiques - section gestion). Et à l'âge de 60 ans, il n'était pas question pour moi d'avalier n'importe quelle couleuvre ni de perdre mon temps...

Je finis par trouver un sujet de thèse recevable par l'université : je réfléchirais aux conditions du resserrement des liens entre actionnaires et salariés dans les sociétés par actions. Et j'étais disposé, si nécessaire, à jouer le rôle du canard dans le poulailler, la volaille "dérangeante" dans un univers à la pensée unique !

M'étant souvent interrogé sur les raisons qui faisaient des salariés des partenaires payés par avance (*ante*), comptabilisés comme "charge" pour l'entreprise tandis que les partenaires investisseurs actionnaires ou équivalents étaient les seuls à recevoir les bénéfices engendrés par l'activité et enregistrés en fin d'exercice (*post*), j'apprenais que le côté aliénant du travail contraignait justifiât un tel protocole de distribution de la valeur ajoutée !

Le salarié avait en compensation de son aliénation une ressource fixée à l'avance, mais figée, indépendante des résultats, donc de la qualité de son travail et de la qualité du travail collectif tandis que le risque était l'affaire de ceux qui apportaient les fonds et qui, en récompense recevaient la totalité des bénéfices pour compenser ledit risque !

Pourquoi pas ! Mais un "a priori" bien étrange ! Pourquoi ne pas inventer autre chose ? Pourquoi pérenniser indéfiniment cette vision des choses ? Pas de tables de la Loi confiées par Dieu à Moïse derrière cela ! À vrai dire un a priori suranné, dépassé. Il me fallait réfléchir en profondeur...

J'étais prêt à plaider pour une autre croissance, mieux distribuée, mieux partagée. Et pour parvenir à un partage au niveau macro économique satisfaisant, la meilleure des stratégies n'était-elle pas de commencer au niveau microéconomique, donc au niveau de l'entreprise ?

Selon ma proposition, un partage "équitable" des profits et des risques au niveau de l'entreprise était à inventer puis à crédibiliser. Ce nouveau partage passerait par de nouvelles modalités de rémunération pour les acteurs internes qui apportent leur travail (salariés, managers...) et externes (actionnaires ou porteurs - détenteurs du capital).

Et cela aboutissait à des modalités de rémunération "hybrides" positivant aux yeux de tous la hauteur de la masse salariale et celle des profits, en même temps qu'elles induiraient une "flexisécurité" structurelle que j'ai même qualifiée de flexisécurité interne à l'entreprise, assurant une plus grande souplesse à l'entreprise, lui permettant de s'adapter le plus longtemps possible à ses résultats avec le souci de maintenir l'équité en toutes circonstances.

Ainsi la rémunération des salariés (à l'instar de la pratique française de la prime de participation aux résultats) serait structurellement faite de salaire et d'une part flexible indexée sur les dividendes (index appelé ? dans mes publications sur le sujet) tandis que, de façon symétrique, la rémunération des actionnaires serait faite de dividendes, par nature flexible et d'une part sécurisée indexée sur les salaires (index appelé ? dans mes publications sur le sujet).

Des dispositions dont la mise en pratique donnerait lieu à une négociation (a priori) portant sur le rapport "nominal" souhaité entre ce que gagnent au final les détenteurs du capital et ce que gagnent les salariés (rapport appelé k_m dans mes publication sur le sujet comme le titre « Propositions pour une économie équitable » où le lien nécessaire entre ? et ? est établi, soit, pour les mathématiciens intéressés, $? = ? / k_m$; lire k_m au carré).

Mais puisque le temps est aujourd'hui au réformisme dans le domaine socio-économique (et particulièrement en France) je m'empresse de préciser pour le lecteur attentif à ce passage ce qui suit :

Après avoir négocié la valeur du rapport k_m les partenaires négocient ensuite le "niveau" de flexisécurité interne à l'entreprise souhaité "FI" par le choix de la valeur retenue pour ? et toujours comprise entre 0 et k_m . Ainsi FI est égal à la valeur de ? divisée par k_m ou encore de façon équivalente égal à la valeur de ? multipliée par k_m ...

Et on observe que si la valeur retenue pour ? est égale à k_m (ou $? = 1 / k_m$), il s'ensuit que $FI = 1$ (ou 100%) et le modèle négocié est considéré comme idéalement équitable car la répartition effective (post) de la valeur ajoutée sera toujours celle négociée (ante), cela quels que soient les résultats de l'exercice. Sinon on se rapprochera plus ou moins de cet idéal d'équité...

Exemple numérique :

*Si on souhaite que $FI=100\%$ (modèle idéalement équitable) et $k_m = 0.2$ alors ? est égal à 0,2 et ? = 5
Et, appelant R_s la rémunération des salariés et R_a la rémunération des actionnaires, S la masse salariale et D les dividendes, alors :*

$$R_s = S + 5 D \text{ et } R_a = D + 0,2 S$$

...

Ce "modèle" apparaît aussi favorable à l'embauche qu'au maintien de l'emploi puisque l'ajustement se

fait ailleurs et non pas (au moins en un premier temps) via l'ajustement du nombre des salariés.

Par ailleurs, on a pu montrer que la "souplesse" induite par ce modèle permet de passer un cap difficile dans le cas d'une entreprise en situation de faillite.

Pour une distribution équitable de la valeur ajoutée tout au long des filières (alimentaires et autres...)

Un peu plus tard, mes travaux m'ont également amené à faire une proposition de distribution équitable de la valeur ajoutée tout au long des filières. Comment continuer à assister inactifs au suicide de nos agriculteurs producteurs de produits de premières nécessité, producteurs de lait et autres producteurs de viande ? C'est donc le producteur de lait qui nous a inspiré l'exemple qui suit.

Le premier de la filière alimentaire "lait" et produits dérivés (et qui ne fait pas le "poids" pour négocier le prix de ses propres matières premières : engrais, hydrocarbures...) doit recevoir, en toute circonstance, c'est-à-dire amenée "structurellement", de façon législative, la garantie d'un bénéfice minimal B(1) due à son travail en rapport avec la totalité du bénéfice réalisé par son "aval".

Ainsi, appelant Pc le prix pour le consommateur final du lait, Pf le prix de vente minimal du fermier - producteur, C son prix de revient salaire inclus, B(1) son bénéfice minimal [Pf=C+B(1)] et B(n-1) la totalité du bénéfice aval, posant ? la valeur rapportée à la valeur ajoutée aval, soit $? = B(n-1) / (Pc - Pf)$, alors le bénéfice (équitable) minimal B(1) à garantir pour le fermier - producteur vérifierait selon notre modèle $B(1) / [C + B(1)] = ?$, soit :

$$B(1) = C \cdot ? / (1 - ?)$$

Appelant Pf=C+B(1) et Bn la totalité des bénéfices de la filière, on aurait toujours,

$$B(1) / [C + B(1)] = B(n-1) / (Pc - Pf) = B(n) / Pc = ?$$

Exemple numérique :

$$\text{Si } C = 0,5 ; Pf = 1 ; Pc = 2 ; B(n-1) = 0,25$$

$$\text{Alors } ? = 0,25 / (2 - 1) = 0,25$$

$$\text{Et } B(1) = 0,25 \times 0,5 / (1 - 0,25) = 0,166$$

$$B(n) = 0,5$$

$$\text{Et } Pf = 0,5 + 0,166 = 0,666$$

On observe alors que, selon la suggestion, la valeur de B(1) croît avec le prix de revient C et avec la valeur des bénéfices "aval". Le dispositif permet pour le fermier-producteur d'encourager le défi de la qualité, permet d'éviter les abus de marge "aval" réalisée au détriment du premier fournisseur de la chaîne, tout en laissant à celui-ci la liberté de ses stratégies d'optimisation pour son coût de production C (jouer le qualitatif contre le quantitatif etc.).

En même temps le dispositif se prête à un contrôle administratif formel (a posteriori).

...

En mai 2015, comme je présentais un "papier" à un congrès de sciences sociales en Chine, précisément à Canton, je m'entendis dire combien on était étonné que quelqu'un de mon âge (j'avais alors 72 ans) puisse être aussi "créatif". Je me sentis terriblement flatté et ... jeune !

En décembre de cette même année, je fus heureux d'apprendre que l'installation thermique réalisée au Bourget pour la COP 21 mettait en œuvre une forme de « combustion humide » suivant ainsi le brevet déposé en 1978 dont j'étais l'auteur. Nouveau coup de jeune pour le "vieux" qui revivais alors une certaine vanité suscitée par les premières installations du cycle de "pompe à vapeur d'eau" des années 90, en France, en Europe, au Canada : les industriels qui s'y mettaient recevaient des prix d'innovation !).

...

Dans le cadre de mes activités bénévoles et dans le même temps que je la développais, j'enseignais pour les travailleurs immigrés une méthode d'apprentissage de la lecture de la langue française qu'on peut trouver en accès gratuit sur le net, par exemple sur le site "*néoprofs*".

Puis ce fut l'apprentissage de l'anglais à des pairs en retraite eux aussi... Ou encore l'animation d'un atelier pour "Alzheimer" avec le défi d'aider les malades à réactiver leur mémoire défaillante, parlant le plus souvent d'un temps révolu mais que, comme eux, j'avais connu. Et je fais cela depuis plus de quinze ans avec un certain bonheur !

Puis, très récemment, je fus sollicité pour écrire dans les langues de Molière et de Shakespeare deux ouvrages sur ce que fut ma vie réputée active de chercheur (dans le domaine de la physique énergétique)...

En réalité, j'ai eu la chance (jusqu'à présent !), de me sentir toujours "actif"...Préférant l'utile au futile... Mais choisit-on son chemin ?

Rémi Guillet (février 2019)

Extrait de son livre "Une vie pour changer d'ère"



Publication certifiée par De Plume en Plume le 10-02-2019 : <https://www.de-plume-en-plume.fr/>

En savoir plus sur l'auteur : [Guillet Rémi \(RémiG\)](#)

Vous pouvez lui laisser un commentaire sur cette page : [Ma vie réputée inactive sur DPP](#)